



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

2026/18

L'an deux mille vingt-six, le 31 Mars à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR – HIBSCHELE - Mme HURLIN – M. FABRE – Mme LAPIERRE – M. COULON – Mme ARNAUD GIBOULET – M. BECHARD – Mmes PAIN - BAECKER – M. AUBIN – Mme GUILLET – MM. RODRIGUEZ – DEHAUSSE – Mme GEYNET HOULONNE – M. CLOCHEAU --

ABSENTS EXCUSES : Mme DE CORO – Mme GAMONDES - M. FARA

PROCURATIONS : Mme DE CORO à Mme ARNAUD-GIBOULET
Mme GAMONDES à M. TIXADOR
M. FARA à Mme PAIN

Soit 19 votants

OBJET : Création des commissions municipales

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints établi le 20 mars 2026,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut créer des commissions municipales qui préparent et étudient les dossiers à présenter au conseil municipal,

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

CONSIDERANT les propositions de créer 6 commissions municipales et 1 commission extra- municipale et de fixer le nombre de membres selon les modalités ci-dessous :

DECIDE à l'unanimité

Porte des Gorges du Gardon - Site classé www.sainte-anastasie.fr

ARTICLE 1 : d'approuver la liste des commissions municipales suivantes et nombre de membres par commission municipale :

1. Commission FINANCES - COMMUNICATION (5 membres)
2. Commission AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE – JEUNESSE (9 membres)
3. Commission TRAVAUX VOIRIE/CHEMINS - BATIMENTS – RESEAUX (6 membres)
4. Commission ENVIRONNEMENT – EAU BRUTE – CADRE DE VIE (9 membres)
5. Commission FESTIVITES PROTOCOLE ASSOCIATIONS (8 membres)
6. Commission TOURISME PATRIMOINE (6 membres)
7. Commission extra-municipale VIE LOCALE (21 membres)

ARTICLE 2 : décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais de voter à mains levées.

ARTICLE 3 : désigne au sein des commissions suivantes, après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, :

Commissions des finances communication

1. FABRE Alain, rapporteur
2. HIBSCHELE JM.
3. HURLIN R.
4. LAPIERRE C.
5. COULON D.

Suppléants : S. GUILLET –

Commission Enfance-jeunesse-Famille :

1. HURLIN Régine
2. DE CORO Jessica
3. ARNAUD GIBOULET Sophie
4. PAIN Florence
5. DEHAUSSE Rémy
6. HOULONNE Martine
7. FARA Julien
8. LAPIERRE Catherine
9. GAMONDES Sophie

Commission Travaux-Voirie-Bâtiments-Réseaux

1. HIBSCHELE Jean-Marc, rapporteur
2. COULON Daniel
3. BECHARD Alain
4. AUBIN Dimitri
5. CLOCHEAU Patrick
6. RODRIGUEZ Guillaume

Suppléant : FABRE Alain - DEHAUSSE Rémy

Commission Eaux-environnement-agriculture- protection cadre de vie :

1. D.COULON
2. JM HIBSCHELE
3. G.RODRIGUEZ
4. R.HURLIN
5. S.ARNAUD GIBOULET

6. P.CLOCHEAU
7. R.DEHAUSSE
8. Mme HOULONNE
9. Mme GAMONDES

Commission festivités- ASSOCIATIONS PROTOCOLE :

1. LAPIERRE C ;
2. DE CORO J ;
3. ARNAUD GIBOULET S.
4. DEHAUSSE R.
5. CLOCHEAU P.
6. GUILLET S.
7. FARA J.
8. GAMONDES Sophie

Suppléants : Régine HURLIN – Jean-Marc HIBSCHELE

Commission -Tourisme- Patrimoine

1. BAECKER Sibylle
2. COULON D.
3. LAPIERRE C
4. CLOCHEAU P.
5. ARNAUD GIBOULET S.
6. BECHARD A.

Suppléants : AUBIN D.

Commission extra municipale

Ensemble du conseil municipal – Marie GALTIER – Dylan GARCIA

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.



Le Maire

Gilles TIXADOR

